

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 10/2005 DU 2 AOÛT 2005

Révision partielle du Règlement concernant l'admission au négoce des emprunts internationaux à la SWX Swiss Exchange

Décision de l'Instance d'admission: 17 juin 2005

Entrée en vigueur: 1^{er} août 2005

I. RAPPEL DE LA SITUATION

En raison de l'évolution des marchés dans le domaine des emprunts internationaux, l'Instance d'admission a décidé de soumettre le **Règlement concernant l'admission au négoce des emprunts internationaux à la SWX Swiss Exchange** à une révision partielle.

II. APERÇU DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Avec l'entrée en vigueur du règlement révisé, des emprunts non cotés ou des emprunts qui ne sont pas cotés auprès d'une bourse reconnue par la SWX peuvent dès lors être admis au négoce au segment «Emprunts internationaux» **s'ils remplissent l'une des conditions suivantes:**

- l'emprunt provient d'un émetteur ayant déjà des emprunts d'une durée identique ou plus longue admis au négoce auprès d'une bourse reconnue par la SWX (art. 7 al. 2 ch. 1);
- l'emprunt provient d'un émetteur ayant déjà des droits de participation cotés auprès d'une bourse reconnue par la SWX (art. 7 al. 2 ch.2);
- l'émetteur est un État membre de l'OCDE ou une collectivité régionale d'un État membre de l'OCDE (art. 7 al. 2 ch. 3).

Dans le cas où ces conditions ne seraient plus remplies, l'Instance d'admission peut disposer la suppression de l'admission au négoce et du négoce dans le segment «Emprunts internationaux» (art. 11 al. 2).

Ces nouvelles dispositions garantissent la transparence et l'information pour les investisseurs, même si les emprunts admis au négoce à la SWX ne sont plus systématiquement cotés auprès d'une bourse reconnue par la SWX.

III. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement révisé concernant l'admission au négoce des emprunts internationaux à la SWX Swiss Exchange entrera en vigueur **le 1^{er} août 2005**.

Le règlement révisé sera livré dans le cadre de la prochaine mise à jour du manuel «Admission des valeurs mobilières». Il est d'ores et déjà disponible sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse suivante:
http://www.swx.com/admission/regulation/rules_fr.html.

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemande, et anglais à
http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2005_fr.html